

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le dix Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 3 Avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 29.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

SECRETAIRES DE SEANCE : Sylve AUBRY et Stéphane GUIET.

OBJET :	Subventions aux associations employant du personnel – 2014.
----------------	--

N° 2014 / 04 / 01

Vu la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les délibérations autorisant le Maire à signer des conventions avec les Amis de Blain (DEL. 12 Juin 2003), le Comité de Gestion du Restaurant du Groupe Scolaire Anatole France (DEL. 12 Juin 2003, 24 Février 2011 et 12 Décembre 2013) et le C.E.V. (DEL. 23 Juin 2011 et 30 Janvier 2014),

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des 12 Décembre 2013 et 30 Janvier 2014 octroyant une avance sur la subvention « personnel » à quatre associations blinoises,

Considérant le budget primitif 2014 approuvé en séance du 27 Février 2014,

Considérant qu'il y a lieu de compléter le soutien à ces associations,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'octroyer pour 2014 les subventions complémentaires suivantes, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT TOTAL POUR 2014	MONTANT DÉJÀ VERSÉ DÉLIBÉRATIONS DES 12/12/2013 ET 30/01/2014	MONTANT COMPLÉMENTAIRE À VERSER EN 3 FOIS
Les Amis de BLAIN (Musée)	17 701 €	7 000 €	10 701 €
École de Musique	15 821 €	5 000 €	10 821 € *
Comité de Gestion du Restaurant Scolaire A. France	51 916 € **	10 000 €	41 916 €
C.E.V. (accueil de loisirs)	50 720 € **	5 000 €	45 720 €
TOTAL	136 158 €	27 000 €	109 158 €

* (ou versement unique)

** (Pour mémoire)

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 Avril 2014,
Le Maire,

